

DURAN

GROUPE DURAN

Société anonyme au capital de 4 296 305,31 €.
Siège social : 35, rue Gabriel Péri, 92130 Issy-les-Moulineaux.
328 732 839 R.C.S. Nanterre.

Publications périodiques

Sociétés commerciales et industrielles
(Comptes annuels)

I.—Bilan Consolidé.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2004 (15 mois)
Actifs non courants :			
Immobilisations corporelles	6	4 888	5 593
Immobilisations incorporelles	7	4 581	4 781
Autres actifs financiers		342	276
		9 812	10 650
Actifs courants :			
Autres actifs financiers	10	1 493	1 453
Stocks	11	68	128
Clients et autres débiteurs	9	12 200	13 064
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	263	790
		14 025	15 435
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0
Total actif		23 837	26 085
Passif	Notes	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2004 (15 mois)
Capitaux propres et passifs :			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société :			
Capital émis	14	4 296	4 295
Primes d'émission	14/15	21 082	21 082
Actions propres	14	-2	-2
Emprunt obligataire - part Capitaux propres	15	1 710	1 710
Réserves consolidées		-34 433	-27 473
		-7 348	-388
Intérêts minoritaires		0	-20
Total capitaux propres		-7 348	-408
Passifs non courants :			
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		1 007	756
Emprunts et dettes financières diverses		564	738
Emprunt obligataire - part dette	17	1 979	1 948
Fournisseurs et autres créditeurs		6 118	6 872
Provisions	20	226	303
	16	9 893	10 617
Passifs courants :			
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		731	909
Emprunts et dettes financières diverses		1 942	724
Fournisseurs et autres créditeurs		18 258	14 067
Provisions	20	360	175
	16	21 292	15 876
Passifs directement liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente :			
		0	0
Total passif		31 185	26 493
Total capitaux propres et passif		23 837	26 085

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

Notes 31/12/2005 31/12/2004

		(12 mois)	(15 mois)
Chiffre d'affaires		16 784	21 104
Autres produits de l'activité		112	189
Achats consommés		-463	-697
Charges de personnel		-10 951	-12 310
Charges externes		-6 298	-6 447
Impôts et taxes		-921	-1 093
Dotations aux amortissements		-2 637	-4 442
Dotations aux provisions		-675	919
Dépréciation du goodwill		-652	1
Autres produits et charges d'exploitation		-266	-513
Résultat opérationnel courant		-5 967	-3 288
Autres produits et charges opérationnels		-336	2 491
Résultat opérationnel		-6 303	-798
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22	112	2 775
Coût de l'endettement financier brut	22	-592	-1 519
Coût de l'endettement financier net		-481	1 256
Autres produits et charges financiers	22	-131	-68
Charge d'impôt	24	-25	-37
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-6 940	353
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat de l'exercice		-6 940	353
Résultat groupe		-6 962	353
Intérêts minoritaires		22	
Résultat de base par action (€ par action)	25	-2,46	0,15
Résultat dilué par action (€ par action)	25	-2,18	0,17

III. — Tableau consolidé des flux de trésorerie.

	31/12/05	31/12/04
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-6 940	353
Dotations nettes & provisions (hors celles s/actifs circulants)	3 689	3 903
Autres produits & charges calculées	-25	0
Plus/moins-values de cession	387	514
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	-2 889	4 770
Coût de l'endettement financier net	481	-1 256
Charge d'impôt	25	37
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	-2 383	3 551
Impôt versé	-25	-37
Variation du BFR de l'activité	2 718	-2 107
Flux net de trésorerie genère par l'activité	310	1 407
Décaissements liés aux acq° d'immo. Inc & corporelles	-3 117	-4 259
Encaissements liés aux cessions d'immo inc & corp.	62	10 714
Décaissements liés aux acq° d'immo. Financières	-106	-61
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	0	257
Subventions d'investissements reçues	15	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	1 642	-2 365
Flux net de trésorerie aux operation d'investissement	-1 504	4 286
Sommes reçues des actionnaires lors d'aug. Kal	1	3 103
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 282	7 098
Remboursements d'emprunts	-1 113	-17 982
Intérêts financiers nets versés / reçu	-481	1 256
Autres flux liés aux opérations de financement		1 567
Flux net de trésorerie aux operation de financement	689	-4 959
Variation de la trésorerie	-505	735

IV. — Tableau de variation des capitaux propres.

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations propres	Actions	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1er octobre 2003	1 193	21 082	-17 959			-9 310	-22	-5 017
Affectation du résultat			-9 310			9 310		
Augmentation de capital	2 500							
Conversion obligations	603							
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						353		
Part des minoritaires								
Obligations remboursables en actions				164				
Emprunt obligataire convertible			-603	1 546				
Actions propres								

Autres variations			45				2	
Au 31 décembre 2004	4 295	21 082	-27 827	1 710	-2	353	-20	-408
Affectation du résultat			353			-353		
Augmentation de capital	1							
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-6 962		
Part des minoritaires							22	
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2005	4 296	21 082	-27 474	1 710	-2	-6 962	2	-7 348

V. — Annexes aux comptes consolidés.

Note 1. — Informations générales et faits marquants.

1.1. Informations Générales. — La société Duran SA et ses filiales (« le Groupe ») intervient dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée aux montages image et son, aux effets spéciaux et à l'étalonnage numériques et à l'animation 3D pour la télévision et le cinéma.

La société mère, Duran SA, est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France ; son siège social est situé à Issy les Moulineaux.

La société est cotée au Marché Eurolist d'Euronext Paris.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 30 mai 2006 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Du fait de la modification de date de clôture au 31 décembre 2004 et afin de se conformer aux dates de clôture de l'actionnaire principal Quinta Communications, l'exercice clos au 31 décembre 04 a une durée exceptionnelle de 15 mois.

De ce fait, les montants comparatifs du compte de résultat, de l'état de variation des capitaux propres, des flux de trésorerie et des notes liées ne sont pas totalement comparables.

1.2. Faits marquants. — L'année 2005 a été pour le Groupe une année de transition.

Au plan de son management, Monsieur Jean-Robert Gibard a été nommé président directeur général de Duran en octobre 2005.

Le recensement des synergies potentielles entre Duran Duboi et le Groupe Quinta Communications (notamment LTC et Scanlab) a été poursuivi.

Il a notamment permis :

— une rationalisation des investissements nécessaires au redéveloppement de Duran Duboi.

— La mise en oeuvre de synergies commerciales, par une proposition commerciale intégrant la totalité des services offerts. Cette nouvelle offre devrait avoir un effet bénéfique dès l'exercice 2006 sur le niveau d'activité et le chiffre d'affaires des sociétés du Groupe.

Le deuxième dividende a été payé aux créanciers, conformément au plan de continuation.

Le capital social s'est vu modifié par la conversion au cours de l'exercice de 72 obligations, créant ainsi 612 actions.

Pour effet au 1er juillet 2005, la société Duran Duboi Services a loué, à titre de location gérance, son fonds de commerce à la société DDS développement, pour une durée d'un an renouvelable 3 ans. A l'heure actuelle, les conditions de renouvellement sont remplies.

Note 2. — Résumé des principales méthodes comptables.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation des états financiers. — En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, les comptes consolidés de Duran, publiés au titre de l'exercice 2005, sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards («IFRS») applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1 ont été appliquées. Duran a présenté en Note 30 des annexes les effets de la première application des IFRS au 1er octobre 2003 et au 31 décembre 2004.

Certaines normes adoptées par l'IASB peuvent être appliquées de façon anticipée. Le Groupe a pris les positions suivantes concernant les comptes consolidés 2005 (et les comptes comparatifs 2004) :

Application anticipée au 1er janvier 2004 des normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »;

Pas d'application anticipée des normes applicables au 1er janvier 2006 ;

Pas d'application anticipée des normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 4.

2.2. Méthodes de consolidation :

(a) Filiales : Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires : Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3 Information sectorielle. — Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique. L'information sectorielle est donc présentée par secteur d'activité uniquement.

2.4 Conversion des opérations en devises :

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers : Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

(b) Transactions et soldes : Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5 Regroupement d'entreprise. — Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. Les principales activités du groupe Duran sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwill correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan à 3 ans élaboré par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance raisonnables. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6 Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

Matériel	3 à 5 ans
Aménagements, installations	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Lorsque des actifs réévalués sont cédés, les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué.

2.7 Immobilisations incorporelles :

(a) Goodwill – Écart d'acquisition : Cf. § 2.5 Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences : Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels : Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois à cinq ans).

(d) Participations à des coproductions : Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes.

(e) Recherche et développement : Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

— La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;

— Le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;

— L'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;

— La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;

— Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8. Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition). — Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9. Actifs financiers. — Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat : Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à la norme IAS 39 (version de décembre 2003 telle qu'adoptée par l'Union Européenne).

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.10).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente : Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie. Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits – net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte – mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat – est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10. Stocks. — Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11. Clients et autres débiteurs. — Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

2.13. Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente. — Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

Le Groupe a opté pour une application anticipée de la norme IFRS 5 qui a été appliquée de façon prospective à compter du 1er octobre 2003, conformément aux dispositions prévues par la norme. Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente n'étaient auparavant ni classés ni présentés comme des actifs ou des passifs courants.

2.14. Capital apporté. — Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15. Emprunts. — Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16. Fournisseurs et autres créiteurs. — Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17 Impôts différés. — Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

2.18. Avantages du personnel :

Engagements de retraite. — Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

— La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;

— Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;

— La méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;

— La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

Les autres obligations, médailles du travail notamment, ne présentent pas un caractère suffisamment significatif pour être comptabilisées dans les comptes consolidés.

2.19. Provisions. — Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contre partie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20. Reconnaissance des produits. — Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services : Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement. Les produits déterminés à l'avancement des travaux (coûts encourus augmentés de la marge correspondante dégagée à l'avancement) sont portés en vente ; la différence entre ces produits et les facturations effectuées aux clients est portée selon les cas, soit au poste "clients", soit au poste "avances et acomptes sur commandes en cours".

En cas de perte estimée à terminaison du contrat, une provision est constituée pour la totalité de la perte indépendamment de l'importance des travaux réalisés.

(b) Produits d'intérêts : Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable – qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument – et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes : Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21. Subventions. — Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22. Contrats de location. — Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3. – Gestion du risque financier.

3.1. Risque financier :

(a) Risques de change : Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la totalité de son chiffre d'affaires (2005) est facturé en Euros.

(b) Risque de crédit : Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement. En effet il est impératif pour la Société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que le factor prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque pour certains clients qui ne sont pas cédés au factor du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert.

Les soldes débiteurs existants au 31 décembre 2005 non garantis pas l'assurance crédit sont soit payés au 31 mai 2006 (pour 800K€) soit imputables à des sociétés liées à Duran(pour 1 234K€).

(c) Risque de liquidité : Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, l'actionnaire majoritaire, Quinta Communications s'engage à apporter son soutien dès que cela est nécessaire.

(d) Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt : La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances « Dailly ») et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'Eonia ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Note 4. – Estimations et jugements comptables déterminants.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1. Dépréciation estimée des goodwill. — Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 2.6. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité.

4.2 Les impôts différés. — Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporaires entre les résultats fiscaux et les résultats comptables sociaux des sociétés du groupe et liés aux écritures de retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

4.3 Comptabilisation des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait. — Le Groupe utilise la méthode du pourcentage d'avancement des travaux pour comptabiliser le chiffre d'affaires lié aux contrats de prestations d'effets spéciaux

et de trucages à forfait. Selon cette méthode, le Groupe doit estimer les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis. Le chiffre d'affaires des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait est comptabilisé selon la méthode dite de l'avancement.

Note 5. – Information sectorielle.

5.1. Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité. — Au 31 décembre 2005, l'activité du Groupe se répartit en trois principaux secteurs :

Secteur A : La télévision
Secteur B : Le cinéma
Secteur C : L'Animation 3D

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent d'une part l'enregistrement de musique acoustique et la production et, d'autre part, de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur d'activité devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont détaillés ci-après :

Informations sectorielles résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Non affecté à un secteur	Autres
Exercice 2004 :						
Total des ventes brutes	23 035	8 530	14 324	182		
Ventes intersecteurs	-1 931	-580	-1 351			
Chiffre d'affaires	21 104	7 949	12 973	182		
Autres produits de l'activité	189	53	135			
Achats consommés	-697	-316	-381			
Charges de personnel	-12 310	-4 247	-5 484	-1 830		-637 -112
Charges externes	-6 447	-2 918	-3 174	-72		-283
Impôts et taxes	-1 093	-532	-491	-70		
Dotations aux amortissements	-4 442	-1 950	-2 172	-705		385
Dotations aux provisions	919	254	-219	885		
Dépréciation des goodwill	1		0			1
Autres charges	-513	-281	-233			
Autres produits et charges opérationnels	2 491	2 782	-292			
Résultat opérationnel	-798	795	663	-1 610		-535 -111

La colonne « non affecté à un secteur » correspond pour les lignes charges de personnel et charges externes au coût de la structure « Groupe », et au retraitement des charges à répartir pour la ligne dotations aux amortissements.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont détaillés ci-après :

Informations sectorielles résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Non affecté à un secteur	Autres
Exercice 2005						
Total des ventes brutes	17 997	6 804	9 095	2 098		
Ventes intersecteurs	-1 213	-309	-904			
Chiffre d'affaires	16 784	6 495	8 191	2 098		
Autres produits de l'activité	110	55	15	41		
Achats consommés	-463	-161	-301			
Charges de personnel	-10 951	-3 407	-4 847	-1 870		-811 -16
Charges externes	-6 297	-2 281	-3 766	-99		-151
Impôts et taxes	-921	-440	-481			
Dotations aux amortissements	-2 637	-887	-1 361	-429		40
Dotations aux provisions	-674	100	-474	-300		
Dépréciation des goodwill	-652		-652			0
Autres charges	-266	-104	-162			
Autres produits et charges opérationnels	-336	-13	-323			
Résultat opérationnel	-6 303	-644	-4 161	-559		-923 -16

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2004 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

— Informations sectorielles actif et Passif par secteur (en K€)

	Consolidé	Secteur A (TV)	Secteur B (ciné)	Secteur C (3D)	Non affecté à un secteur	Autres
Au 31 décembre 2004 :						
Actifs	26 085	8 980	15 751	1 328		26
Passifs	26 493	13 603	10 412	530		1 948
Acquisitions d'actifs sur	2 970	2 580	310	80		

l'exercice

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2005 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

	Consolidé	Secteur A (TV)	Secteur B (ciné)	Secteur C (3D)	Non affecté à un secteur	Autres
Au 31 décembre 2005 :						
Actifs	23 836	6 626	14 757	2 427		26
Passifs	31 184	14 488	13 937	780		1 979
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	3 251	785	2 408	58		

Les actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs sectoriels comprennent les passifs opérationnels. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

5.2. Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques. — Duran n'a qu'un seul secteur géographique.

Note 6. – Immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles(en K€)	Total	Loc. gérance	Installation technique	Autres	Immobilisation en cours
Au 01 octobre 2003 :					
Valeur brute	30 350		24 926	5 424	
Amortissement et dépréciation	22 672		19 306	3 366	
VNC	7 678		5 620	2 058	
Exercice 2004					
VNC à l'ouverture	7 678		5 620	2 058	
Acquisitions	3 395	569	1 776	92	958
Cessions/Sorties	4 654		2 924	1 730	
Dotations/Reprises	827	102	1 483	-758	
VNC à la clôture	5 592	467	2 989	1 178	958
Au 31 décembre 2004					
Valeur brute	29 091	569	23 778	3 786	958
Amortissement et dépréciation	23 499	102	20 789	2 608	
VNC	5 592	467	2 989	1 178	958
Exercice 2005					
VNC à l'ouverture	5 592	467	2 989	1 178	958
Acquisitions	2 567		2 500	19	48
Cessions/Sorties	5 044		3 858	345	841
Dotations/Reprises	-1 773	203	-1 923	-53	
VNC à la clôture	4 888	264	3 554	905	165
Au 31 décembre 2005					
Valeur brute	26 614	569	22 420	3 460	165
Amortissement et dépréciation	21 726	305	18 866	2 555	
VNC	4 888	264	3 554	905	165

Note 7. – Immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles (en K€)	Total	Loc° gérance	Logiciel Storyviz	3D	Autres immo incorp	Concessions brevets marques	Goodwill
Au 01 octobre 2003 :							
Valeur brute	10				109	7 094	3 617
Amortissement et dépréciation	820					6 359	
VNC	6 359				109	735	3 617
Exercice 2004							
VNC à l'ouverture	4 461				109	735	3 617
Acquisitions	864	41		680	104	40	
Cessions/Sorties	321					321	
Dotations/Reprises	224					224	
VNC à la clôture	4 780	41		680	213	230	3 617
Au 31 décembre 2004							
Valeur brute	11	41		680	213	6 813	3 617
Amortissement et dépréciation	364					6 583	
VNC	6 583	41		680	213	230	3 617
Exercice 2005							
VNC à l'ouverture	4 780	41		680	213	230	3 617

Acquisitions	2 072		680708	525	159	
Cessions/Sorties	2 773		680	213	1 880	
Dotations/Reprises	-501		136	300	-1 589	652
VNC à la cloture	4 580	41	544708	225	97	2 965
Au 31 décembre 2005						
Valeur brute	10	41	680708	525	5 092	3 617
Amortissement et dépréciation	6 082		136	300	4 994	652
VNC	4 580	41	544708	225	97	2 964

7.1. Tests de dépréciation des goodwills. — Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwill net (en K€) :

Personnes morales pour lesquelles un GW est enregistré	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Audit Joinville		2 714			3 366	
SNC Boulogne			26			26
DDS		144			144	
Acousti	81			81		
Total par secteur	81	2 858	26	81	3 510	26
Total par année			2 965			3 617

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à trois ans. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Les taux de croissance sont estimés sur la base des budgets à trois ans. Les taux d'actualisation utilisés sont avant impôts et reflètent les risques inhérents aux secteurs concernés.

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- (1) Taux de croissance annuel Auditoriums de Joinville : 2%
- (2) Taux de croissance annuel DDS : 0% (contrats de prestation non révisable)
- (3) Taux d'actualisation : Coût moyen pondéré du capital : 9,4%

Ces hypothèses ont été utilisées pour l'analyse des unités génératrices de trésorerie suivantes : Auditoriums de Joinville et DDS.

Une dépréciation de 642 K€ a été constatée en 2005 sur le goodwill des Auditoriums de Joinville.

7.2. Recherche et développement. — Un projet de développement de logiciel Storyviz a été lancé au cours de l'exercice 2003/2004. Ce projet est partiellement subventionné par le Centre National de la Cinématographie. Les frais immobilisés s'élèvent à 680 milliers d'euros pour l'exercice 2003/2004, 708 milliers d'euros pour l'exercice 2005.

Le projet de 680 milliers d'euros a abouti fin 2004 à la commercialisation d'une première version du logiciel, qui est amortie sur 5 ans. La subvention correspondante est reprise au même rythme.

7.3. Location gérance de fonds de commerce. — Duran a pris en location gérance, au cours de l'exercice 2003/2004, le fonds de commerce d'EX Machina. Le bail est une location financement d'une durée de trois ans.

Les immobilisations incorporelles correspondantes s'élèvent à 41 milliers d'euros, les immobilisations corporelles à 568 milliers d'euros. Elles sont amorties sur la durée du bail.

Note 8. – Participations dans des entreprises associées.

Le Groupe détient les participations minoritaires non consolidées (pas d'influence notable) suivantes :

- (1) PM Films (20% SA Duran ; 79,94% PM Holding ; solde : particuliers.)

Objet : Productions cinématographiques.

422 988 618 R.C.S.

Siège social : 45, avenue Victor Hugo, 93399 Aubervilliers.

Résultat au 31/12/05 : bénéfice de 578 K€.

Capitaux propres au 31/12/05 : 5 199 K€.

- (2) Dumar Video Film SA (26% SA DURAN ; 13% SA DUBOI ; 45% A.Ben Amar ; 10% IMF ; 6% Stusid.)

Objet : production et post-production de courts et longs métrages.

Siège social : 2, rue Kenya, Tunis 1002 (Tunisie.)

Résultat au 31/12/2005 : bénéfice de 4,5 K€.

Capitaux propres au 31/12/2005 : 250 K€.

(3) SNC Recamier (10% SA Duran ; 10% Madison Textiles Ltd (Londres) ; 80% Halinvest SARL).

Objet : Gestion immobilière.

391 803 947 R.C.S. Paris.

Siège social : 31, rue Bonaparte, 75006 Paris.

La Sarl Halinvest est contrôlée à 100% par M. et Mme Denis Halard. La SNC Récamier est propriétaire de l'immeuble sise au 35, rue Gabriel Péri à Issy les Moulineaux.

Résultat au 31/12/2005 : bénéfice de 272K€

Capitaux propres au 31/12/2005 : 694K€

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence car le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces participations.

Les titres de ces sociétés n'étant pas cotés et en l'absence de valeur de marché ces participations ont été comptabilisées à leur coût historique.

Note 9. – Clients et autres débiteurs.

Clients et autres Débiteurs (en K€)	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients	9 106	7 167
(Provisions pour dépréciations)	-1 536	-1 374
Créances clients nettes	7 570	5 793
Autres créances nettes	4 335	6 818
Produits à recevoir	89	274
Charges constatées d'avance	195	166
Total	12 200	13 064

Le Groupe n'a pas de risques de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement. Le recours au factor permet de minimiser les risques encourus de non-règlement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le Groupe a cédé des créances pour un montant total de 7 815 K€ à une banque contre de la trésorerie.

A la clôture, les créances cédées au factor s'élèvent à 1 150 K€.

En IFRS, l'affacturage est dénetté et les créances cédées apparaissent en "créances clients" et en "autres dettes".

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2005, le Groupe a comptabilisé une provision de 420 K€ (contre 362 K€ en 2004) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2005, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 275 K€ dont 156 K€ correspondent à des reprises utilisées (passage en perte sur créances irrécouvrables).

En 2004, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients était de 569 K€ dont 507 K€ correspondaient à des reprises utilisées (passage en perte sur créances irrécouvrables).

Note 10. – Autres actifs financiers.

Les autres actifs financiers pour un montant de 1 453 K€ en 2004 et 1 493 K€ en 2005 correspondent à une créance PM Films. Cette créance n'a pas été provisionnée car Duran considère que cette créance est recouvrable en totalité.

Note 11. – Stocks.

(en K€)	31/12/2005	31/12/2004
Stock de matières premières	27	45
En cours de bien		50
Stock de marchandises	42	33
Total	68	128

Le coût des stocks comptabilisé en charges et inclus dans le coût des ventes s'élève à 10 K€ (2004 – 15 mois : -1 K€).

Note 12. – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

	31/12/2005	31/12/2004
Liquidités	263	790
Autres valeurs mobilières	2	2
Disponibilités	262	789
Découverts	86	62
Part courante des découverts nés avant le RJ	44	22
Découverts et intérêts courus	42	40
Trésorerie nette	178	728

Note 13. – Actifs non courants détenus en vue de la vente.

L'ensemble immobilier de la SNC Boulogne comprenant un terrain, une construction et les aménagements correspondant a été mis en vente en décembre 2002. Il figure dans la balance de transition pour sa juste valeur, 8 842 K€ et est classé en actifs non courants destinés à être cédés. Cet ensemble immobilier a été vendu au cours de l'exercice 2003/2004 au prix de 9 600 K€.

Cet ensemble immobilier étant détenu à travers un contrat de location-financement, la dette correspondante figure donc au bilan au 1/10/2003 sur une ligne distincte de passifs directement liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente.

Note 14. – Capital apporté.

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	Total (K€)
Au 1er octobre 2003	782 240	780 839	1 401	1 193	1 190	2	21 082	225 275
Conversion de 125 obligations		250			0			0
Augmentation de capital réservée		1 644 737			2 500			2 500
Conversion de 30 090 obligations		255 765			390			390
Conversion de 16 404 obligations		139 434			213			213
Au 31 décembre 2004	2 822 426	2 821 025	1 401	4 295	4 293	2	21 082	25 377
Conversion de 72 obligations		612			1			1
Au 31 décembre 2005	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378

Le nombre total d'actions est de 2 823 038 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2000, la Société a racheté 1 401 de ses propres actions. Le montant total versé au titre de ce rachat, s'est élevé à 70 K€ et a été déduit des capitaux propres. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres et sont dépréciées à hauteur de (68) K€. La société a le droit de redistribuer ces actions à une date ultérieure. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2003/2004 46.619 obligations ont été converties ce qui a entraîné une augmentation de capital de 600.702 euros.

Au cours de l'exercice 2005 la conversion de 72 obligations s'est traduite par une augmentation de capital de 933 euros.

Note 15. – Autres réserves.

15.1. Tableau de variation des autres réserves.

(En K€)	Total	Prime d'émission	Emprunts convertibles
Au 1er octobre 2003	21 082	21 082	
Composante capitaux propres (ORA/Obligations)	1 710		1 710
Au 31 décembre 2004	22 792	21 082	1 710
Au 31 décembre 2005	22 792	21 082	1 710

15.2. Obligations remboursables en actions. — Au cours de l'exercice 2003/2004, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire, Duran a émis 20 476 ORA pour un montant total de 163 808 euros. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces obligations s'analysent comme des instruments de capitaux propres.

Note 16. – Emprunts et dettes.

16.1. Echéances des emprunts et dettes :

Non courant (En K€)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 007	756
Emprunts et dettes financières diverses	440	402
Dettes location gérance	124	336
Dettes fournisseurs	1 246	1 364
Dettes fiscales et sociales	4 872	5 508

Sous-total pour échéancier	7 688	8 365
Emprunt obligataire convertible	1 979	1 948
Provisions	226	303
Total	9 893	10 617

Courant (en K€)	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	731	910
Emprunts et dettes financières diverses	1 731	537
Dettes location gérance	212	188
Avances et acomptes reçus	140	4
Dettes fournisseurs	6 321	4 149
Dettes fiscales et sociales	7 639	6 537
Dettes sur immobilisations	453	1 076
Autres dettes	1 737	1 436
Produits constatés d'avance	1 967	864
Provisions	360	175
Total	21 292	15 876

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Non courant - échéances (en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
A un an	1 436	1 443
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	466	160
Emprunts et dettes financières diverses	53	53
Dettes fournisseurs	172	172
Dettes fiscales et sociales	621	847
Dettes location gérance	124	212
De deux à cinq ans	3 564	3 488
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	327	332
Emprunts et dettes financières diverses	264	189
Dettes fournisseurs	616	616
Dettes fiscales et sociales	2 357	2 228
Dettes location gérance		124
Plus de cinq ans	2 688	3 433
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213	264
Emprunts et dettes financières diverses	124	161
Dettes fournisseurs	458	576
Dettes fiscales et sociales	1 893	2 433
Total	7 688	8 366

16.2. Emprunt obligataire convertible. — L'échéance de l'emprunt convertible est à plus de cinq ans.

Note 17. – Emprunt obligataire convertible.

En octobre 1997, la Société a émis 173.685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17 novembre 1997 à raison de 1 action Duran pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

La part de capitaux propres du nouvel emprunt convertible correspondant à l'option de conversion a été évaluée à 1 546 milliers d'euros au 31 décembre 2004. Par ailleurs 46 619 obligations ont été converties au cours de l'exercice 2004 entraînant une diminution de la dette et un produit financier de 2 465 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2005, 72 obligations ont été converties.

Au 31 décembre 2005, il reste 35.601 obligations à convertir.

Note 18. Impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2005 (déficits reportables) s'élève à 12.989 milliers d'euros.

Note 19. – Engagements de retraite et avantages assimilés.

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

Détail provisions° retraite	(K€)	31/12/2005	31/12/2004
	Provisions pour retraites	42	48

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnité de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
 (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
 (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2005
 (4) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
<25 ans	sans influence significative	10%
de 25 à 34,9 ans	sans influence significative	20%
de 35 à 44,9 ans	a°) moins de 15 ans	40%
	b°) 15 ans et plus	60%
de 45 à 54,9 ans	a°) moins de 5 ans	50%
	b°) de 5 à 20 ans	75%
	c°) plus de 20 ans	95%
>55 ans	sans influence significative	95%

(*) Le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés.

En 2004 et 2005 Duran a retenu des méthodes de calcul simplifiées sans impact significatif sur les comptes.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2005.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2005	2004
Coût des services rendus	-8	4
Coût financier	2	2
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés		42
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	-6	48

Note 20. – Provisions pour autres passifs.

(en K€)	Courant			Non courant			Total
	Actions en justice	Autres	Total C	Actions en justice	Charges d'impôt	Autres Total NC	
Au 1er janvier 2005	175		175	111	55	136	303
Augmentation des provisions	250	110	360		114		114
Reprise des provisions	175		175		55	136	191
Au 31 décembre 2005	250	110	360	111	114		226

Les montants sont principalement composés de provisions pour actions en justice intentées à l'encontre du Groupe par des clients.

Après avoir consulté des conseils juridiques, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés aux actions en justice.

Le montant des reprises utilisées s'élèvent à 152 K€, dont 16 K€ concernent des litiges prud'homaux et 136 K€ une perte estimée à terminaison à la clôture de l'exercice précédent.

Note 21. – Charges opérationnelles.

Charges opérationnelles(en K€)	2005	2004
Achats consommés	-463	-697
Charges de personnel	-10 951	-12 310
Charges externes	-6 297	-6 447
Impôts et taxes	-921	-1 093
Dotations aux amortissements	-2 637	-4 442
Dotations aux provisions	-674	919
Dépréciation des goodwill	-652	1

Autres charges	-266	-513
Autres produits et charges opérationnels	-336	2 491
Total Charges détaillées	-23 197	-22 091
Effectif	172	171

Note 22. – Produits et charges financiers.

Produits financiers (en K€)	31/12/2005	31/12/2004
Reprises de provisions	75	355
Produits encaissés	37	48
Actualisation de la dette RJ		2 371
Total	112	2 775

Charges financières (En K€)	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts bancaires, des dettes commerciales et agios	27	198
Commission de financement Factor	14	19
Intérêts Obligations convertibles	52	74
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	403	
Intérêts liés à la dette de location gérance	52	34
Différence négative de change	1	1
Modification des termes de l'Emprunt Convertible		512
Conversion obligations convertibles		122
Dotations financières aux amortissements et provisions	67	88
Divers	44	53
Frais liés aux leasing activés	64	486
Total	724	1 587

Note 23. – Frais de recherche et développement.

Les frais de recherche et développement se composent de 16 K€ (2004 : 112 K€) de charges directement comptabilisées au compte de résultat en coût des ventes.

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 8 personnes, au niveau du groupe (5 personnes chez Duran et 3 personnes chez Duboi), représentant une masse salariale brute de 421 K€ (225 K€ pour Duran et 196 K€ pour Duboi). D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent à un projet portant sur 24 mois (janvier 2004-décembre 2005), en partenariat avec la société Realviz, de « chaîne de pré-production, production & post-production intégrée 3D » dans le cadre d'une convention avec le CNC, direction du multimédia et des industries techniques et le Riam recherche et innovation en audiovisuel et multimédia, étant donné que les frais liés à ce projet sont activés.

Les frais de recherche et de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 60 mois.

Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle des actifs incorporels concernés (c'est-à-dire la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage).

Note 24. – Charges d'impôts sur le résultat.

	2005	2004
Impôt courant (K€)	25	37

La charge d'impôts courants correspond à l'IFA.

Note 25. – Résultats par action.

25.1. Résultat de base. — Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	2005	2004
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (K€)	-6 940	351
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 278
Résultat de base par action (€ par action)	-2,46	0,15

25.2. Résultat dilué. — Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède une catégorie de titres ayant un effet potentiellement dilutif : un emprunt obligataire convertible.

L'emprunt obligataire convertible est présumé avoir été converti en actions ordinaires et le résultat net est ajusté afin d'éliminer la charge d'intérêt nette d'impôts.

	2005	2004
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (K€)	-6 940	351
Charge d'intérêt sur l'emprunt obligataire convertible (nette d'impôts)	81	79
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	-6 859	430
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 278
Ajustements :		
Conversion potentielle de l'emprunt obligataire convertible	303	303
Ora	20	20
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par actions (en milliers)	3 146	2 602
Résultat dilué par action (€ par action)	-2,18	0,17

Note 26. – Engagements.

Engagement reçu : La SA Eliote a acquis, auprès du garant société Duran SA, détentrice de 100% de la Sarl Duran Duboi Services, 100% du capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80K€ a été versé à la société Duran. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

Note 27. – Transactions avec les parties liées.

Le Groupe est contrôlé par Quinta Communications, qui détient environ 58% du capital de la Société. Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

Détail des sociétés concernées : LTC, Scanlab, Sis TV, Sis, Datacine, Ex-Machina

27.1. Vente de biens et de services :

	(En K€)	2005	2004
Ventes de biens :			
Entreprises associées		0	180
Ventes de services :			
Maison mère		46	11
Entreprises associées		368	444
Total Ventes de biens et services		414	635

27.2. Achat de biens et de services :

	(En K€)	2005	2004
Achats de biens :			
Entreprises associées		298	1 130
Achats de services :			
Maison mère		16	0
Entreprises associées		597	854
Total Achats de biens et services		911	1 984

27.3. Rémunération des principaux dirigeants :

	(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Salaires et autres avantages à court terme		432	328
Retraites		17	15
Total		449	343

27.4. Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services :

	(En K€)	2005	2004
Créances sur les parties liées :			
Maison mère		55	0
Entreprises associées		516	728
		571	728
Dettes envers les parties liées :			
Maison mère		24	0
Entreprises associées		2 466	2 171
		2 491	2 171

27.5. Prêts consentis à des parties liées :

	(En K€)	2005	2004
A l'ouverture		1 453	1 408
Prêts consentis durant l'exercice			
Remboursements perçus			
Intérêts de la période		40	45
Intérêts reçus			
A la clôture		1 493	1 453

27.6. Prêts reçus de l'actionnaire majoritaire :

(En K€)	2005	2004
A l'ouverture	513	
Prêts consentis durant l'exercice	1 301	500
Remboursements perçus	-150	
Intérêts de la période	9	13
Intérêts reçus		
A la clôture	1 673	513

27.7. Engagements :

— Caution solidaire consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios Sarl à hauteur de 290 K€ pendant la durée de l'emprunt auprès du Crédit Lyonnais.

— Caution solidaire sans limitation de durée consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios Sarl pour garantir un encours de 45K€ auprès du Crédit Lyonnais.

Note 28. – Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 est le suivant (idem au 31 décembre 2004) :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions Sarl	99,00	99,00
Acousti Studios Sarl	100,00	100,00
Duran Duboi Services Sarl	99,40	99,40
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99
Restaurant Auditoriums Sarl	99,80	99,80
SNC Boulogne Audiovisuel	100,00	100,00
Veraz SA	87,40	87,40

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Les participations dans Dumar Vidéo films (40%), et dans PM Films (20%) n'ont pas été mises en équivalence, en raison de l'absence d'influence notable exercée par le Groupe dans ces sociétés.

Les sociétés Sijel SA, Mendel 3D SA et Duran Newmedia SA, qui étaient en dissolution depuis l'assemblée mixte du 29 mars 2002 pour Sijel SA et depuis les assemblées générales extraordinaires du 18 novembre 2002 pour Mendel 3D SA et Duran Newmedia SA, ont été liquidées en date du 31 mars 2004.

Note 29. – Evénements postérieurs à la clôture.

Le 10 février 2006, la société Quinta Communications a cédé sa participation qu'elle détenait dans la société Duran à sa filiale, la société Dataciné Group (devenue Quinta Industries), soit 1.644.737 actions représentant 58,27% du capital.

Note 30. – Transition vers les normes IFRS

30.1. Contexte de l'élaboration des informations IFRS. — Le Groupe est tenu d'appliquer le règlement adopté en juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen et rendant obligatoire l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour les états financiers consolidés publiés par les sociétés européennes cotées en bourse. Cette obligation entre en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2005.

Ainsi, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Afin de rendre comparables les données financières publiées par le Groupe, les chiffres de 2003/2004 ont été retraités selon le même référentiel. Dans le cadre de l'élaboration de cette information comparative, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1er octobre 2003, date de transition.

30.2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS. — Les informations financières IFRS 2003/2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS1 "Première application du référentiel IFRS". L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des informations financières IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles décrites dans la présente annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Certaines dérogations facultatives à ce principe général de retraitement rétrospectif des actifs et passifs, prévues par la norme de première application, ont été retenues par le Groupe :

- Regroupements d'entreprises : Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er octobre 2003,

- Evaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur : Le groupe a choisi d'évaluer l'ensemble immobilier de bureau de Boulogne à sa juste valeur au 1er octobre 2003.

La formalisation de la norme IAS 12 « Impôts différés » retenant des notions de probabilité, d'indications convaincantes comme critères déterminants, a conduit le Groupe à établir des prévisions fiscales.

Ces prévisions montrent qu'il est hautement improbable que le Groupe impute ses déficits et ses différences temporelles sur cette période. Ainsi, le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés dans le bilan d'ouverture au 1er octobre 2003.

30.3. Rapprochement entre les Capitaux Propres en normes françaises et en normes IFRS au 1er octobre 2003 et au 31 décembre 2004

	Part du groupe					Intérêts minoritaires			
	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions d'autocontrôle	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total Réserves	Résultat	Total 1
Capitaux propres au 1er octobre 2003 en normes françaises	1 192	21 082	-20 599			-9 310	-7 634		-22
Effets des normes IFRS sur le bilan d'ouverture :									
Immeuble de Boulogne en juste valeur			2 958				2 958		
Reclassement subvention d'investissement					-24		-24		
Annulation charges à répartir et des frais d'établissement			-499				-499		
Emprunt obligataire - impact du calcul en coût amorti			205				205		
Total effets des normes IFRS sur le bilan d'ouverture	0	0	2 664	0	-24		02 640		
Capitaux propres au 1er octobre 2003 en normes IFRS	1 192	21 082	-17 935	0	-24	-9 310	-4 994		-22
Effets sur l'exercice 2004 des mouvements sur les réserves d'ouverture :									
Affectation du résultat 2003 aux réserves			-9 310			9 310	0		
Augmentation de capital	2 500						2 500		
Conversion d'obligations	603						603		
Variations de périmètres et autres mouvements			21	-2			19		2
Total effets sur l'exercice 2004 des mouvements sur les réserves d'ouverture	3 103	0	-9 289	-2	0	9 310	122		
Effets sur l'exercice 2004 des mouvements sur les réserves ifrs :									
Obligations remboursables en actions			164				164		
Part capitaux propres de l'emprunt obligataire convertible			1 546				1 546		
Augmentation de capital liée à la conversion			-603				-603		
Reprise en résultat de la subvention						24			

Résultat de l'exercice								
2004 en normes françaises						230	230	
Effets des normes IFRS sur le résultat 2004 :								
(Voir réconciliation résultat 2004)						123	123	
Capitaux propres au 31 décembre 2004 en normes IFRS	4 295	21 082	-26 117	-2	0	353	-411	-20

30.4. Rapprochement entre le résultat 2003/2004 en normes françaises et en normes IFRS :

Effets des normes IFRS sur le compte de résultat :		
Résultat 2003/2004 en normes françaises :		230
Plus value sur la vente de l'immeuble de Boulogne	(1)	-2 959
Activation location gérance Ex Machina	(2)	-16
Actualisation des dettes sans intérêt à 10 ans	(3)	2 371
Activation de la R&D	(4)	680
Retraitement de la subvention en subvention d'investissement	(5)	-205
Amortissement des écarts d'acquisition (annulation)	(6)	518
Amortissement des frais d'établissement (annulation)	(7)	75
Amortissement des charges à répartir d'établissement (annulation)	(7)	385
Modification des termes de l'emprunt obligataire convertible	(8)	-512
Conversion partielle de l'emprunt obligataire	(9)	-122
Charge d'intérêt sur emprunt obligataire	(10)	-93
Effet des normes IFRS sur le résultat 2003/2004		123
Résultat IFRS pour 2003/2004		353

(1) En normes françaises, l'immeuble de Boulogne a été classé en immobilisations corporelles, les constructions et les aménagements ont été amortis jusqu'à la date de cession. En IFRS, cet ensemble immobilier a été réévalué au 1er octobre 2003 et classé en immeuble destiné à être vendus à compter de cette date jusqu'à la cession. Aucun amortissement n'a donc été enregistré en IFRS sur l'exercice 2004. La plus-value de cession se trouve réduite du montant de la réévaluation.

(2) En normes françaises, le Groupe comptabilisait en immobilisations et dettes financières les contrats de location financement conformément à la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02. L'application de la norme IAS 17 n'entraîne pas de modification dans la comptabilisation des contrats de location financement. Les critères de définition de ces contrats entraînent en revanche une requalification de certains contrats de location simple en contrat de location financement. L'impact de cet ajustement reste limité sur le résultat net de 2004. Il entraîne essentiellement une augmentation des dettes financières et des immobilisations d'environ 3 millions d'euros au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

(3) Le règlement judiciaire a entraîné au cours de l'exercice un rééchelonnement de certaines dettes (financières, fiscales, sociales, commerciales) désormais étalées sur une période de 10 ans. Ces dettes qui ne portent pas intérêt ont été actualisées en application de la norme IAS/IFRS 39. Cette actualisation se traduit par un gain sur l'exercice 2004. Des charges financières supplémentaires d'un même montant total viendront en conséquence réduire le résultat des exercices des 9 années suivantes.

(4) La Recherche & Développement répondant aux critères d'IAS 38 a été activée en normes IFRS alors qu'elle avait été comptabilisée en charges en application du règlement CRC 99-02.

(5) La Recherche & Développement immobilisée étant celle du projet Realviz partiellement subventionné par le Centre National du Cinéma, la subvention considérée en normes françaises comme une subvention d'exploitation est devenue en IFRS une subvention d'investissement. La subvention d'exploitation comptabilisée en 2005 en normes françaises a donc été annulée. La subvention d'investissement IFRS sera reprise au prorata des dotations aux amortissements à compter de l'exercice 2005.

(6) Les écarts d'acquisition n'étant plus amortis en IFRS, l'amortissement pratiqué en application des règles du CRC 99-02 a été annulé.

(7) Les frais d'établissement et les charges à répartir qui ne constituent pas des actifs au sens des IFRS n'ont pas été repris dans la balance de transition. Les amortissements pratiqués en application du règlement 99-02 sont donc annulés en IFRS.

(8) Les modifications substantielles des termes de l'emprunt convertible s'analysent en IFRS, conformément à la norme IAS 39, comme un remboursement suivi d'un nouvel emprunt. Cette opération, sans équivalent dans les règles françaises, s'est traduite par une perte qui correspond pour l'essentiel à l'annulation de l'écart constaté sur l'emprunt obligataire à la date de transition avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

(9) La conversion partielle de l'emprunt obligataire a entraîné une charge supplémentaire en IFRS qui est essentiellement due à l'annulation du résultat constaté en normes françaises du fait de l'annulation de la prime de remboursement des obligations. En effet, la prime de remboursement des obligations qui n'a pas d'équivalent en IFRS n'a pas été reprise dans la balance de transition et son annulation devenait sans objet.

(10) Les charges financières sont calculées en IFRS sur la base du taux effectif de l'emprunt, calculé à partir de l'entrée initiale de trésorerie (et donc du prix d'émission nette des frais d'emprunt). Ces charges sont supérieures à celles calculées en application du règlement 99-02, en particulier du fait que les frais d'émission y sont immédiatement passés en charges ou rapidement amorties.

0610871